



FONCTIONNAIRE EXPRESS

2025-03-28

Ajustement des taux horaires et paiement rétroactif

Des nouvelles sur la majoration du traitement individuel de 2,5 %

Voici les plus récentes informations fournies par l'Employeur concernant la majoration du traitement individuel de 2,5 % pour 2025, telle qu'annoncée le 10 février dernier.

Pour les membres **permanents** :

Entrée en vigueur du nouveau salaire à compter du 19 avril 2025

Ajustement rétroactif pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 18 avril 2025 sur la paie finissant le 2 mai 2025 et payable le 15 mai 2025

Pour les membres **auxiliaires** :

Entrée en vigueur des nouveaux salaires à compter du 5 avril 2025

Nouveaux salaires de la paie finissant le 11 avril 2025 payable le 24 avril 2025

Ajustement rétroactif pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 4 avril 2025 sur la paie finissant le 25 avril 2025 et payable le 8 mai 2025

L'équipe du 429

Ville de Montréal